



CREDIT-TEMPS - DEMANDE D'ALLOCATION

Demande du complément pour diminution définitive des prestations à mi-temps
à partir de 55 ans dans le cadre du crédit-temps

A. L'employeur,

Entreprise

N° ONSS NE

Rue N° Bte

Code postal Commune

Personne de contact

Fonction

Tel Fax E-mail

➤ **déclare que** (NOM et prénom du travailleur):

- est occupé(e) chez lui dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée;
 - a 25 ans de carrière salariée et a été occupé à minimum ¾ temps pendant les 24 mois précédant la demande ;
 - a une ancienneté d'au moins 5 ans dans l'entreprise, dans un régime de travail de 27 heures par semaine ou plus;
 - a travaillé à un régime de minimum 27 heures/semaine pendant les douze mois consécutifs précédant le début du crédit-temps ;
 - travaillait au régime de¹ heures/semaine avant le début de son crédit-temps mi-temps, le régime temps plein étant de 35 heures/semaine ;
 - il/elle était en crédit-temps 1/5 depuis le avant le crédit-temps mi-temps;
 - a diminué ses prestations à mi-temps à partir du
- **s'engage à communiquer au Fonds social dans les plus brefs délais tout changement dans la situation du travailleur susceptible d'entraîner des répercussions sur le paiement du complément².**

Date:

Cachet et signature de l'employeur
(précédée de la mention "lu et approuvé")

A renvoyer à:
Laurence Pira
Fonds social 311
Av. Van Nieuwenhuyse 8
1160 Bruxelles

¹ Si le travailleur était en crédit-temps 1/5 avant son crédit-temps mi-temps, veuillez mentionner son temps de travail avant le crédit-temps 1/5.
² Exemples: RCC, licenciement, crédit-temps complet, reprise du travail à temps plein, décès, ...

B. Le travailleur / la travailleuse,

NOM Prénom

Date de naissance N° de registre national

Etat civil³ : Nom et prénom du conjoint:

Rue N° Bte

Code postal Commune

 a le statut de **frontalier/ère** et joint le document 276Front, afin d'être exonéré(e) de précompte professionnel

Tel Gsm

Compte IBAN BE _ _ _ _ _ BIC _ _ _ _ _

E-mail

➤ déclare qu'il / elle: diminue définitivement ses prestations à mi-temps dans le cadre du crédit-temps fin de carrière s'engage à prendre sa pension au plus tard à l'âge minimum légal soit,

- 65 ans (né(e) avant le 1/1/1960)

- 66 ans (né(e) entre le 1/1/1960 et le 31/12/1963)

- 67 ans (né(e) après le 31/12/1963)

 s'engage à communiquer au Fonds social dans les plus brefs délais tout changement dans sa situation susceptible d'entraîner des répercussions sur le paiement du complément⁴ bénéficie d'une allocation de l'ONEM dans le cadre du crédit-temps mi-temps fin de carrière**➤ souhaite recevoir toute correspondance concernant ce dossier en⁵** français néerlandaisDate:Signature du/de la travailleur/euse
(précédée de la mention "lu et approuvé")**Documents à joindre**

- ⇒ **Document C62 de l'ONEM**
- ⇒ **copie du contrat de travail et éventuels avenants**

Les données à caractère personnel vous concernant seront enregistrées dans un traitement permettant au Fonds social des grandes entreprises de vente au détail - Av. Van Nieuwenhuysse 8 - 1160 Bruxelles - d'exécuter la convention collective de travail sectorielle.

En vertu de la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, vous avez le droit d'accéder aux données personnelles vous concernant et de les faire éventuellement corriger.

³ Choisissez parmi: célibataire, marié(e), cohabitant(e) légal(e), veuf(ve), divorcé(e), séparé(e)

⁴ Exemples: RCC, licenciement, crédit-temps complet, reprise du travail à temps plein, pension anticipée, suspension du crédit-temps...

⁵ Cochez la case correspondante